

Brütsch/Rüegger Metals SA  
Althardstrasse 83 · 8105 Regensdorf, Suisse  
Téléphone +41 44 871 34 34  
info@brr.ch · www.brr.ch

Mai 2023

### **Information client sur le règlement REACH ((EU)1907/2006)**

Par cette lettre, nous souhaitons vous informer que nos produits ne sont pas concernés par l'obligation d'enregistrement selon le règlement 1907/2006.

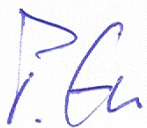
Nous commercialisons des produits en acier ou en métal. Ces produits ne sont pas soumis au règlement REACH n° 1907/2006 du 18.12.2006. L'acier en tant que tel n'est pas une substance soumise à l'obligation d'enregistrement ; en effet, l'art. 3 n° 1 du règlement 1907/2006 définit la "substance" comme "l'élément chimique et ses composés à l'état naturel ou obtenus par un processus de fabrication, y compris tout additif nécessaire pour en préserver la stabilité et toute impureté résultant du processus mis en œuvre, mais à l'exclusion de tout solvant qui peut être séparé de la substance sans affecter sa stabilité ou modifier sa composition". Cette définition ne s'applique pas à l'acier. Par conséquent, l'acier n'est pas non plus une "préparation" ; en effet, selon l'article 3, point 2, du règlement 1907/2006, il s'agit de "mélanges, compositions ou solutions constitués de deux substances ou plus".

L'agent d'alliage plomb constitue une particularité sous le règlement REACH. Le 27 juin 2018, le plomb (numéro CAS 7439-92-1) a été ajouté à la liste des substances candidates REACH en tant que substance extrêmement préoccupante. Conformément à l'article 33 du règlement REACH, nous sommes désormais tenus, en tant que fournisseur de produits dont la teneur en plomb dépasse 0,1 % en masse, de vous informer, en tant que client, que les produits livrés contiennent du plomb. Nous assumons cette obligation au moyen d'une information spécifique dans le texte de l'article pour les articles concernés. Cette information apparaît sur les offres, les confirmations de commande, les factures ainsi qu'en ligne sur notre Metalshop [www.brr.ch](http://www.brr.ch).

Nous espérons que cette lettre d'information vous a permis de prendre conscience de notre responsabilité vis-à-vis du règlement (UE) 1907/2006 et vous remercions d'en prendre connaissance et de faire confiance à Brütsch/Rüegger Metals.

Meilleures salutations

Brütsch/Rüegger Metals SA



Patrick Epp  
Directeur général



Diego Kuhn  
Directeur adjoint